L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Sable tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 29 décembre 1903.

Succession de Dominique Guérin

No 72,161—Cour Civile de District—Division A.

Un lot de meubles de maison et quincaillerie au No 830 rue Marigny, à 11 heures a.m.

19dec—19 20 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dominique Guérin.

No 72,161 Cour Civile de District — Division A.

Cette bâtisse en bois à un étage, et deux étages dans le fond. Nos 828-30 rue Marigny.

MARDI, 19 JANVIER 1904.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 19 janvier 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis juge, daté et signé le 14 décembre 1903, et à moi adressé, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No 9 dans l'îlet No 17 d'après le plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 janvier 1842, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire, et mesurant en mesure anglaise, trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente, devant être passé pardevant Robert Légier, notaire

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Walter L. Gleason, avocat.

18 déc—18 20 27—janv 3 10 17 19

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anthony Feldmann.

No 71,998—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 14 janvier 1904 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B maintenant absent en congé, la propriété ci après décrite, à savoir—

Cette bâtisse en bois à un étage, et deux étages dans le fond, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 15, maintenant 141, borné par les rues Levée, Quarante (maintenant Oak), Mary (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gen Ogden), étant désigné comme une partie du lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles ; et deux certains lots situés dans le même District et îlet, désignés comme Nos 26 et 27, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Et à 10 heures a. m., le même jour sur les dits lieux rue Eagle, un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1903 aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Daibel Sr, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 déc—13 19 26—jan 3 10 14

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse Cottage Désirable No 1304 rue Constance, près Thalia.

Succession de Mme Mary Leahey.

No 68,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 806 rue Carondelet, MARDI, le 19 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 décembre 1903, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La bâtisse simple désirable No 1304 rue Constance contenant 5 chambres, hangar, citerne, etc ; plus complètement décrit comme suit à savoir : Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 116 borné par les rues Thalia, Constance Annonciation, et Melpomène, le dit lot ou portion de terre est désigné par la lettre C, sur un arpentage fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, un plan duquel est daté avril 1885, est annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 29 avril 1889 et mesurant d'après ledit plan 23 pieds 10 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 60 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt de 20 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 déc—13 20 27—janv 3 10 17 19

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi.

Cottage simple, 816 rue Upperline, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de Geo. T. Hanlin.

No 71,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre mandé, daté et signé le 2 décembre 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, etc dans le 6ème district dans l'îlet borné par les rues Constance, Upperline Magasin et Robert, désigné comme lot No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No s 816 rue Upperline et comprennent un cottage simple en bois ayant 5 chambres, galerie au devant dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc.

Termes et conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

6 déc—6 13 20 27—janv 3 6 7

Paul & Gurley.

—:o:—

VENTE JUDICIAIRE.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur— MARDI, le 29 décembre 1903, à midi, au No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul juge, Division C, daté le 7 décembre 1903, dans la succession Eugène Engel, (Dossier 72,108), il sera vendu :

L'intérêt du dit E. Engel, étant 164/[illegible]7200 dans 5 lots, désignés comme lots 6 à 10 inclusivement, dans l'îlet bornés par les rues Lowerline, Ann, Pine et Irma. Nos 6 à 30 face à Lowerline, sur 120. Lots 7, 8, 9, 10 ont chacun 30 face à la rue Irma sur 120 de profondeur.

Conditions — Comptant. L'assomption des taxes de 1903 par l'acquéreur. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. D. Olivier, notaire.

12 déc—13 20 29

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Franklin C. Rios
vs
Le mineur J. E. Pierce et als.

No 71,810—Division E—Cour Civile de District.

MARDI, LE 26 JANVIER 1904.

Quand aurez-vous une autre occasion comme celle-ci de faire un placement en cottages simples et doubles ?

No 3301 rue Dumaine. Nos 3329-31 rue Dumaine. No 3328 rue St-Philippe
Nos 3305-07 rue Dumaine. Nos 3335-37 rue Dumaine. Nos 917-19 ave. Hagan
Nos 3309-11 rue Dumaine. Nos 3339-41 rue Dumaine. Nos 921-23 ave. Hagan
Nos 3315-17 rue Dumaine. No 924 rue Moss. Nos 925-27 ave. Hagan
Nos 3319-21 rue Dumaine. No 3346 rue St-Philippe. Nos 929-31 ave. Hagan
Nos 3325-27 rue Dumaine. No 3320 rue St-Philippe. Nos 933-35 ave. Hagan

15 LOTS VACANTS DANS LE MEME ILET.

Toutes les Propriétés ci-dessus sont dans l'îlet No 463—2me District—borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss,

—ET—

Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI, le 26 janvier 1904, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 11 décembre 1903 et signé en cour ouverte le 21 décembre 1903 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Lot Un—Connu comme No 3301 rue Dumaine, formant l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Dumaine, et est occupé comme magasin et de cours et loué par mois à $24 00 et mesurant d'après ledit plan et arpentage vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Deux—Connu comme Nos 3305-07 rue Dumaine—contigu au lot Un—est un cottage double, et mesurant, d'après ledit plan et arpentage, trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Trois—Connu comme Nos 3309-11 rue Dumaine—contigu au lot Deux—est un cottage double et mesurant, d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Quatre—Connu comme les Nos 3315 17 rue Dumaine est contigu au lot trois, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente six pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf pieds (119) de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Cinq—Connu comme les lots Nos 3319-21 rue Dumaine, contigu au lot quatre, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Six—Connu comme Nos 3325 27 rue Dumaine contigu au lot cinq, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent vingt (220) pieds cinq (5) pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Hagan et deux cent vingt (220) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente-six (36) pieds.

Lot Sept—Connu comme Nos 3329-31 rue Dumaine contigu au lot six, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent vingt (220) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Hagan et deux cent vingt (220) pieds, dix (10) pouces sur la ligne opposée, et a une largeur dans le fond de trente-six (36) pieds.

Lot Huit—Connu comme Nos 3335 37 rue Dumaine contigu au lot sept, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Neuf—Connu comme Nos 3339 41 rue Dumaine contigu au lot huit, est un cottage double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Dix—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot neuf et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage trente deux (32) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Onze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix et mesurant d'après les ci dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Douze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot onze et mesure d'après le ci-dessus mentionnés plan et arpentage trente deux (32) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Treize—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure des rues Dumaine et Moss et est contigu au lot douze et mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage trente deux (32) pieds six (6") pouces et une (1") ligne de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur sur la ligne contigue au lot douze et cent dix neuf (119) pieds quatre (4") pouces faisant face à la rue Moss sur une largeur de vingt quatre (24) pieds six (6") pouces et deux (2") lignes dans le fond.

Lot Quatorze—Connu comme No 924 rue Moss, sur lequel sont des améliorations consistant en une bâtisse en brique à deux étages occupée comme une résidence et louée jusqu'au 30 septembre 1904, à $30 par mois, mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage cent trois (103) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8) pouces et sept (7) lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur de cent un (101) pieds (10) pouces.

Lot Quinze — Consistant d'un lot de terre vacant est contigu au lot quatorze et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et sept (7") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent dix neuf pieds [119] huit [8] pouces et sept [7] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent dix sept [117] pieds huit [8] pouces et une [1"] ligne, sur la ligne de côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30] pieds, cinq [5"] pouces et six lignes [6"].

Lot Seize — Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quinze et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente [30] pieds six (6") pouces et sept [7"] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent dix sept [117] pieds [9"] pouces et une [1"] ligne sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent quinze [115] pieds sept [7"] pouces et quatre [4"] lignes sur la ligne de côté opposée et a une largeur dans le fond de trente [30] pieds, cinq [5"] pouces et six [6"] lignes.

Lot Dix-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot Seize et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionné, trente [30] pieds, six [6"] pouces et sept [7"] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent seize [113] pieds, six [6"] pouces et sept [7"] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent onze [111] pieds, six [6"] pouces et deux [2"] lignes sur la ligne de côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30] pieds, cinq [5"] pouces et six [6"] lignes.

Lot Dix-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et contigu au lot dix sept et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionné, trente [30] pieds, six [6"] pouces et sept [7"] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent onze [111] pieds, six [6"] pouces et sept [7"] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent onze [111], pieds, six [6"] pouces et deux [2"] lignes sur la ligne de côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30"] pieds, cinq [5"] pouces et six [6"] lignes.

Le Lot Dix-neuf—Connu comme le No 3346 rue St Philippe, formant l'encoignure des rues St Philippe et Moss, est un cottage simple et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30") pieds six (6") pouces de face à la rue Moss sur une profondeur de cent onze (111) pieds six (6") pouces et deux (2") lignes sur la ligne de côté contigu au lot dix huit et cent neuf (109) pieds cinq (5") pouces et quatre (4") lignes de face à la rue St-Philippe et a une largeur dans le fond de trente [30] pieds cinq [5"] pouces.

Le Lot Vingt—Consistant d'un lot de ter e vacant et contigu au lot dix neuf et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32") pieds de face à la rue St Philippe sur cent cinquante deux (152") pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt et un consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et un sur ant, d'après le plan et arpentage ci dessus mentionnés, trente deux (32") pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152") pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le lot vingt deux consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et un et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés, trente deux (32") pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152") pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt trois connu comme le No 3320 rue St Philippe et contigu au lot vingt deux est un cottage simple et mesurant, d'après le plan et arpentage ci dessus mentionnés, trente (30") pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152) pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-quatre—Connu comme le No 3320 rue St Philippe, est contigu au lot vingt trois, est un cottage simple et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152) pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt quatre et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente (30") pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152") pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Le Lot Vingt six—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure de la rue St Philippe et de l'avenue Hagan et est en partie contigu au lot vingt cinq et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente [30] pieds un [1"] pouce et une (1") ligne de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds et six (6") ligne de face à la rue St Philippe et cent vingt (120") pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente (30") pieds neuf (9") pouces six (6") lignes.

Le Lot Vingt sept—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt six et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente et un (31") pieds quatre (4") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt [120"] pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt-huit—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente et un [31] pieds quatre (4") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt [120"] pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt neuf—Connu comme les Nos 933 35 avenue Hagan est contigu au lot vingt huit, est un cottage double et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32) pieds de face à l'avenue Hagan sur une première profondeur de cent vingt [120"] pieds sur sa ligne de côté contigue au lot trente de la s'élargissant cinq (5") pieds un (1") pouce et six (6") lignes sur une ligne parallèle à l'avenue Hagan et a sa plus une profondeur de quarante huit (48") pieds et mesurant cent soixante huit (168") pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue Dumaine et a une largeur dans le fond de trente sept (37") pieds, cinq (5") pouces

Le Lot Trente et un, connu comme les Nos 925—27 Ave Hagan et contigu au lot trente et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32") pieds de face à l'avenue Hagan par une profondeur de cent vingt (120") pieds entre lignes parallèles.

Le Lot Trente-deux—Connu comme les Nos 921-23 Ave Hagan et contigu au lot trente et un et mesurant d'après le ci dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32] pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit [168"] pieds, entre lignes parallèles.

Le Lot Trente-trois—Connu comme les Nos 917-19 Ave Hagan et contigu au lot trente deux et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan tarpentage trente deux [32] pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit [168"] pieds, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement.

Que lad te propriété soit divisée en lots et offerte en un lot à la fois ; que les actes de vente soient passés pardevant ROBERT LEGIER, notaire

AVOCATS
McCLOSKEY & BENEDICT
—Et—
DART & KERNAN.

N. B—L'acquéreur doit faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication

25 déc—25 27—jan 3 10 17 24 26

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille ..... 25c.
Grand flacon ..... 50c.

1 fév—1an

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR,

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau 633 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix du Premier District.

Offrant des placements d'une Hausse certaine et d'un Revenu productif.

Dans la succession de Richard Charles et Sarah M. Charles, sa femme, Consolidées

Nos 50 et 71,793— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 21 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 décembre 1903 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le magasin de choix à trois étages en briques No 328 "Bank Place," situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par "Bank Place," les rues Gravier, Natchez et Magasins. Le lot de terre mesurant 22 pieds, plus ou moins de face à "Bank Place" sur une profondeur de 69 pieds entre lignes parallèles. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $420 par an.

2° Le magasin de choix à trois étages en briques, No 326 "Bank Place", situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 1, sur un plan de J. Pilié voyer, daté le 15 mai 1845, annexé à un acte de vente de ladite propriété par L. a. Erwin à Virginie Conrad, pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 mai 1845, et mesurant en mesure américaine 20 pieds 11 pouces 2 lignes de face à "Bank Place", la même largeur dans le fond sur une profondeur de 70 pieds 8 pouces sur la ligne du côté inférieur vers la rue Gravier et 77 pieds 3 pouces sur la ligne de côté vers la rue Natchez. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $390 par an.

"Bank Place" est la nouvelle rue Magasins et Camp courant de la rue Gravier à la rue Natchez à laquelle plusieurs des propriétés rues Magasins et Camp trave sent. Cette propriété est située dans une localité de choix pour placements sûrs, remunératifs et augmentant en valeur.

3° Les résidences en bois à deux étages comprenant trois corps de logis Nos 1126, 1128 et 1130 rue Magasins, à l'encoignure Nord Est de la rue Galvezté, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Galvezté, Constance et Calliope, contenant galeries vestibule et neuf chambres dans chaque demeure, etc. Les améliorations sont construites sur deux lots de terre (en partie dans le faubourg Soulet et en partie dans le faubourg Delord) désignées par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte de vente daté le 4 décembre 1842, pardevant H. B. Cénas, notaire, et mesurant comme suit :

Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magasin sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue Galvezté.

Le lot No 2 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magasin sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Louée au mesurant taux de $540 par an.

La propriété fera un beau site pour une fabrique ou entrepôt et sera d'un placement productif.

4° La jolie résidence en bois à deux étages No 1426 rue du Camp située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasin, Robin et Gravier. Elle est construite retirée de la rue, a de vastes galeries sur le devant, et contient vestibule 10 chambres, chambres à bain, citerne, hangar etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hidia, architecte et ingénieur daté le 24 janvier 1850, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue du Camp sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il se trouve sur une rue semi-pavée et faisant face au Parc Calisée et à proximité de plusieurs lignes de cours et à une distance facile du centre des affaires. Il est désirable soit pour résidences ou placement. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $330 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage No 1434 et 1436 rue du Camp, à l'encoignure N E de la rue Robin, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues Camp et Robin, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la rue Robin. Cette propriété formant l'enseignure est également appropriée pour affaires ou résidence. Elle fait face au Parc Calisée. Le voisinage est un des meilleurs de la ville.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit ou paiements égaux, en faisant de l'acquéreur un endosseur aux billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèques spéciale sur les propriétés respectives vendues avec l'obligation de l'acquéreur de conserver les propriétés assurées et de transférer les polices d'assurance aux porteurs respectifs des billets et la stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de recours à un procès pour collecter les billets et toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs assumant et payant les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1904 sur les respectives propriétées vendues au dessus et en plus du montant de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat, sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Mercer W. Patton notaire aux frais des acquéreurs.

J. C. Gilmore, avocat.

29 déc—29 27—janv 3 10 17 21

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE

—DU—

TROISIÈME DISTRICT,

Nos 2358 et 2360 rue N. Villeré,

A L'ENCAN.

A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE.

MARDI, LE 19 JANVIER 1904

A MIDI,

sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire No 72,129, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, intitulée Succession de Auguste Bneaing, je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, la propriété foncière ci après :

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues nord Villeré, Espagne, Urquhart, et l'avenue St Roch. Ledit lot mesurant trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Nord Villeré sur une profondeur de cent soixante pieds. Les améliorations consistent en un cottage double, connu comme les Nos 2358 60 rue N. Villeré.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente, devant être passé pardevant Charles Schneidan notaire, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.

Johnston Armstrong, avocat, bureau 319 rue Carondelet

19 déc—19 20 27—jan 3 10 17 19

Succession de Théodore O. Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65 451—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) qu'elles peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Oberer, Stark, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les frais distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Rufus E. Foster, avocat.

20 déc—29 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur du Dixième District

S. D. Moody & Co., Ltd., vs E. H. Chadwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district, dans l'îlet No 424, borné par les rues Rendon, Lopez, Iberville et Bienville ledits lots sont désignés par les Nos 1, 11 et 12. Le lot No 1 mesurant trente et un pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade sur la rue Rendon de cent deux pieds, formant l'enseignure des rues Bienville et Rendon, et les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Rendon sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes.

2° Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district dans l'îlet No 449, borné par la rue Rendon, l'avenue Hagan, la rue Toulouse et la promenade Carondelet, lesdits lots sont désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16, le lot No 13 mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur variant de cent cinquante trois pieds onze pouces sur le côté de la rue Toulouse du lot No 14 à cent cinquante quatre pieds cinq pouces sur le côté de la promenade Carondelet du lot No 16.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Beck, Walshe & Buck, avocats pour la plaignante.

4 déc—4 5 11 18 25 31—jan 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 332, 334, 340 et 342 rue Walnut, (coin de la rue Général Hood, anciennement Oliver).

Mutual Building and Homestead Association
vs
Veuve et héritiers de William F. Spreen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 961.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 7 janvier 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 38 borné par les rues Walnut, Général Hood (anciennement Oliver), Audubon (anciennement Chestnut) et Wall, désigné par les Nos seize, dix-sept dix-huit dix neuf et vingt sur un plan de re-subdivision de part en dudit îlet, fait par C. Milo Williams, député voyer de ville de la Nouvelle Orléans daté le 26 août 1896, annexé audit acte de vente pardevant Charles G. Rembuchel, notaire, dans le 10 janvier 1902 ledits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent d'après ledit plan comme suit, à savoir : Le lot No 16 mesurant trente pieds de face à la rue Walnut trente pieds de large dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et les lots Nos dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds une ligne de face à la rue Walnut